



REUNION DE CONSEIL DE QUARTIER ZONE C MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

REMARQUES ET PROPOSITIONS

DIVERS

- Les murs de clôture ne sont pas crépis sur de nombreuses maisons, la municipalité devrait faire de la pédagogie à ce sujet
- Difficultés importantes pour avoir un rendez-vous avec un médecin généraliste. S'il faut aller sur Roanne cela pose un problème car le nombre de bus est très insuffisant.
 - **Réponse de la municipalité :**
 - En ce qui concerne la désertification médicale, une réunion portant sur l'état des lieux des besoins et solutions envisagées pour améliorer l'accès aux soins de la population sur le Roannais a eu lieu le 08 novembre 2021 organisée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Roannais Défi Santé et le Réseau de Santé CAP2S. Nous participons à ce type de réunion pour faire entendre notre voix et nous vous en tiendrons informé
 - Pour la fréquence des bus, cela dépend de Roannais agglomération, le problème leur sera soumis
- Ne serait-il pas possible d'envisager qu'un bénévole puisse avec le véhicule communal rendre régulièrement des services aux Lentignois en difficultés comme aller chercher des médicaments ?
 - **Réponse de la municipalité :** la demande sera transmise pour être étudiée avec CCAS de la commune et nous reviendrons vers vous pour en discuter
- Demande de créer un point d'apport volontaire vers l'impasse des Dahlias (les points de tri existants sont trop loin pour les personnes âgées).
 - **Réponse de la municipalité :** « Il existe le projet de Roannais agglomération visant à organiser le ramassage une semaine sur deux, en alternance, des poubelles de tri (jaune) et de déchets ultimes (poubelle verte qui deviendra grise) avec taxe incitative par rapport au nombre de levées. Ensuite viendra la réflexion sur les déchets compostés.

VOIRIE

- Le Chemin du clair de lune est impraticable en voiture
- Le pot de fleur au lavoir, au lieudit du Pont, nous masque la visibilité sur la route départementale quand on arrive d'Aubertet



REMARQUES ET PROPOSITIONS

VOIRIE - SUITE

- Le chemin de la Bruyère qui dessert 7 maisons, comporte de nombreux nids de poules de 10 cm avec une chaussée totalement déformée
- Nécessité de prévoir un plan de réfection des voies et des chemins de Lentigny
 - **Réponse de la municipalité** : « un plan sur 3 ans (2023/2026) va être présenté au département afin d'obtenir un financement pour la réfection des routes et des chemins »
- Le cheminement piéton (chemin des Bleuets, chemin des Violettes qui se prolonge sur le lotissement des Camélias) est fermé. Voir réserve sur PLU
- Les platanes ne sont jamais élagués
- La bouche d'égout est à nettoyer au Pont

SÉCURITÉ

- Vitesse excessive :
 - Sur la route de Villemontais.
 - **Réponse de la municipalité** : « c'est une route départementale, nous ne sommes pas décideur. Cependant, la commune mettra tout en œuvre pour infléchir le département sur cette problématique »
 - Rue des vernes : problème de vitesse et difficulté de cheminer
 - Rue de la Bruyère la vitesse des automobilistes y est excessive
- Rue des Vernes, rue de la Bruyère, chemin de la Bruyère, rue des Camélia, la géolocalisation n'est pas réalisée. Cela génère un grave danger car les services d'urgence ne trouvent pas l'adresse. Cela entraîne également des difficultés vis-à-vis des administrations pour réaliser un changement d'adresse, pour effectuer les livraisons etc.
 - **Réponse de la municipalité** : « Chaque commune a une base d'adresse locale qu'elle va devoir remettre à jour. C'est cette nouvelle base que les urgences vont consulter donc il est important que l'on soit précis. Aussi il est essentiel de continuer à nous faire remonter de tels dysfonctionnements afin que l'on puisse y remédier.
- Au lieu-dit des Olmes, il n'est pas possible d'aller à pied jusqu'à la zone commerciale car le cheminement n'est pas sécurisé
- Nécessité de créer un rondpoint rue des Cèdres car le carrefour est dangereux



REUNION DE CONSEIL DE QUARTIER ZONE C MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

REMARQUES ET PROPOSITIONS

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- L'éclairage public est à éteindre de 23h à 5h car cela génère un vrai impact écologique et économique (problème évoqué lors du précédent mandat)
- L'Eclairage public doit être éteint de 23 h à 5h et ce le plus rapidement possible